Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 056-215600735-20260907-2026_55-DE

Guémené-sur-Scorff

Commune de Guémené-sur-Scorff (56160)
Arrondissement de Pontivy

Membres en exercice : 15
Présents : 12
Représentés :3

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 19 août 2026, s'est réuni en séance ordinaire le 7 septembre 2026 à 19 heures 30, en mairie de Guémené-sur-Scorff, sous la présidence de Monsieur Benoît RIVALAN, Maire.

Présents : Monsieur Benoît RIVALAN, Maire, Monsieur Stéphane MAUBIAN, Madame Liliane VAILLANT, Madame Laétitia BENET, Monsieur Ronan ORJUBIN, Monsieur Erwan NEDELLEC, Madame Sylvie PERDRIAU, Monsieur Kévin CAMPION, Monsieur Luc GERARD, Madame Valérie SOPHIE, Monsieur Arthur HANON, Madame Nastasia KEURMEUR

Absentes, excusées : Monsieur Sylvain MALANDAIN (pouvoir à Monsieur Maubian), Madame Caroline NEDELLEC (pouvoir à Monsieur Nédellec), Madame Perrine SIMON (pouvoir à Monsieur Orjubin)

Secrétaire de séance : Monsieur Ronan ORJUBIN

---

55. Finances locales
Subvention OGEC. Ecole St Jean Baptiste

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 41 du 6 juillet 2026,

Vu la demande par courrier du 19 novembre 2025

Monsieur le Maire rappelle, pour l'année scolaire de référence 2024-2025 à l'école publique Louis Hubert :
- Le coût d'un élève en maternelle s'établit à 2718,92 €.
- Le coût d'un élève en primaire s'établit à 636.28 €.

La contribution communale est calculée en multipliant le nombre d'élèves domiciliés à Guémené-sur-Scorff et scolarisés dans les classes primaires sous contrat (école Saint Jean-Baptiste) par une somme correspondant à un coût moyen d'un élève d'une classe primaire publique.

Les effectifs sont :
- 3 élèves en classes maternelles (3 x 2718.92 €)
  Soit un montant de 8 156,76 €
- 11 élèves en classes primaires (11 x 636.28 €)
  Soit un montant de 6 999,08 €

Vu les crédits inscrits au budget,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**
APPROUVE le montant total de subvention à l'OGEC de 15 155.84 €.

MAIRIE de GUÉMENÉ-SUR-SCORFF

Pour extrait conforme,
Le Maire de Guémené-sur-Scorff,
Monsieur Benoît RIVALAN